

 **Dow AgroSciences**  
**Release\* MSO**  
**Herbicide**

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

Destiné à supprimer les plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les forêts et les terrains boisés.

**COMMERCIAL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

GARANTIE : triclopyr 480 g/L  
(sous forme d'ester butoxyéthylique)

N° D'HOMOLOGATION 28431 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**ATTENTION**  **POISON**

**MISE EN GARDE- IRRITE LA PEAU ET LES YEUX**  
**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET: 10 L, 20 L et 110 L - Contenant retournable

**Dow AgroSciences Canada Inc.**  
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 5H1  
1-800-667-3852

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

**PRÉCAUTIONS  
NOCIF SI AVALÉ  
RISQUE D'IRRITATION DE LA PEAU  
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Cause une irritation cutanée. NE PAS entrer en contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si l'inhalation fréquente de bruines ne peut être évitée, l'exposition professionnelle aux pesticides peut être réduite en portant un respirateur à adduction d'air filtré muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-23C de la MSHA et du NIOSH), ou d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides (préfixe d'approbation TC-14G de la MSHA et du NIOSH), ou un respirateur approuvé par la NIOSH muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques ou d'une boîte filtrante avec un préfiltre N, R, P ou HE. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées. En vaporisant, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Faire attention d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Pratiquer de bonnes règles d'hygiène. En tout temps, pour manipuler l'herbicide concentré ou pour appliquer la bouillie diluée, mettre tout en oeuvre pour exposer le moins possible le personnel au produit. Repérer les endroits adéquats pour se laver et prévoir une réserve d'eau fraîche suffisante sur les véhicules utilisés pour l'application. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Après avoir travaillé, prendre un bain ou une douche chaude en utilisant beaucoup de savon.

**Pour minimiser les risques d'exposition lors de la manipulation et de l'application de l'herbicide Release MSO :**

Lire et suivre les directives et précautions dans les sections "Équipement de protection recommandé" et "Précautions générales d'utilisation et techniques d'applications recommandées" de cette étiquette.

- Les applicateurs doivent être formés sur les façons de minimiser les risques d'exposition personnelle lors de l'application d'herbicide en grande quantité pour des traitements tronc-feuillage. Ils doivent notamment connaître la méthode de pulvérisation vers l'arrière (voir sous "PRÉCAUTIONS") qui consiste à pulvériser tout en s'éloignant de la zone traitée et à savoir comment limiter le contact avec le feuillage traité.
- Les applicateurs doivent être supervisés pour s'assurer que toutes les directives d'emploi sur l'étiquette et les techniques d'application appropriées sont suivies.
- Ne pas retourner sur les lieux de l'application et permettre à des travailleurs de le faire durant les 12 heures qui suivent un traitement généralisé.
- Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les préposés à l'application protégés sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION RECOMMANDÉ  
Manipulation du concentré**

Pour manipuler le produit concentré, porter des lunettes à coques ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, un couvre-chef imperméable et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc) au cours de toutes les activités de mélange/chargement. Enlever les

vêtements contaminés par le produit concentré sans tarder et les laver avant de les remettre. Faire attention en retirant les vêtements contaminés pour que la peau ne soit pas de nouveau contaminée. Laver les vêtements contaminés séparément et les rincer à deux reprises. Détruire les articles de cuir contaminés par le concentré (bottes, ceintures et bracelets de montres).

### **Application de la solution diluée**

Au cours de la pulvérisation de la solution diluée et de l'entretien et des réparations de l'équipement, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène) et des chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc.

### **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

### **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas expédier ni entreposer près des aliments pour humains ou pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p.ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Protéger les habitats terrestres et aquatiques fragiles. Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans ces habitats (se référer aux sections «Application par voie terrestre» et/ou «Application par voie aérienne» pour connaître les exigences en matière de zones tampons et les recommandations pour le contrôle de la dérive). Les habitats fragiles aux abords des zones traitées sont notamment les terres humides, les marais, les lacs, les marécages, les régions boisées non visées et la végétation adjacente aux cours d'eau. Consulter les autorités provinciales en matière de pesticides pour la détermination d'habitats terrestres sensibles.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas contaminer les eaux, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux durant l'entreposage ou l'élimination. Entreposer à des températures supérieures à -2 °C, ou agiter avant l'usage.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'herbicide Release MSO est recommandé pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, dans les forêts et terrains boisés. Le traitement peut être effectué pour la préparation du terrain avant la régénération naturelle ou artificielle des conifères ou pour le dégagement des conifères dans les plantations ou peuplements établis et aux abords des routes.

Les essences ligneuses supprimées sont entre autres:

aulne de l'Orégon	érable rouge
aulne rugueux	érable à sucre <sup>~</sup>
frêne d'Amérique	chêne rouge
peuplier faux-tremble	peuplier baumier
bouleau blanc*	framboisier
cerisier de Pennsylvanie	salal <sup>†</sup>
érable grandifolié <sup>~</sup>	saule

\*Les méthodes d'application foliaire sont plus efficaces contre le bouleau blanc.

<sup>~</sup>L'érable à sucre et l'érable grandifolié sont mieux supprimés par les divers traitements de l'écorce basale.

<sup>†</sup>Pour supprimer le salal, consulter le mode d'emploi - Section applications foliaires généralisées.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI GÉNÉRALES

- Ne pas appliquer ce produit d'une manière non conforme aux instructions de l'étiquette.
- Éviter tout contact direct de l'herbicide Release MSO avec les cultures et autres plantes à feuilles larges désirables ou plantes non visées et veiller à ce que les fines gouttelettes de bouillie ne dérivent pas sur ces dernières.
- Appliquer une seule dose par saison de croissance dans tout parcours naturel, pâturage où site ou des bovins peuvent brouter.
- Protéger les habitats terrestres et aquatiques sensibles (se référer aux sections portant sur l'application par voie terrestre et l'application par voie aérienne au sujet des exigences en matière de zone tampon et des recommandations sur le contrôle de la dérive de la bouillie pulvérisée).

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### Éviter la dérive de pulvérisation

Pulvériser seulement que si les risques de dérive sont minimes ou inexistantes, car de petites quantités de bouillie, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés sensibles. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment un avion de repérage, des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, NE PAS PULVÉRISER.

## DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE OU LE PÂTURAGE

On peut permettre au bétail de brouter les zones traitées ou on peut les récolter comme fourrage, pourvu que l'on respecte les délais suivants :

### Pâturage ou récolte du fourrage vert

#### 1. Vaches laitières en lactation

- a) Jusqu'à 4,7 L/ha : ne pas permettre aux vaches laitières en lactation de consommer le fourrage vert traité pendant les 14 jours suivant le traitement.
- b) De 4,7 à 8,0 L/ha : ne pas permettre aux vaches laitières en lactation de brouter le fourrage vert traité pendant les 60 jours suivant le traitement.

#### 2. Autre bétail

- a) Jusqu'à 4,7 L/ha : aucune restriction relative au pâturage.
- b) De 4,7 à 8,0 L/ha : ne pas permettre le pâturage ni la récolte du fourrage vert dans les zones traitées pendant les 14 jours suivant le traitement.

**NOTE:** Si l'on traite moins de 25 % d'une zone de pâturage, aucune restriction de pâturage ne s'applique (pour « l'autre bétail » seulement.)

### Fenaison (récolte du foin)

#### 1. Vaches laitières en lactation

- a) Pour les traitements allant jusqu'à 8,0 L/ha, ne pas donner aux vaches laitières en lactation du foin récolté dans les 60 jours suivant le traitement.

## 2. Autre bétail

- a) Jusqu'à 4,7 L/ha: ne pas récolter dans les 7 jours suivant le traitement.
- b) De 4,7 à 8,0 L/ha: ne pas récolter le foin dans les 14 jours suivant le traitement.

### **Retrait des animaux de boucherie**

Retirer le bétail des zones de broutage traitées et ne pas leur donner de foin traité au moins 3 jours avant l'abattage.

## **MODE D'EMPLOI**

### **APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE**

#### **TERRAINS BOISÉS (500 hectares ou moins)**

L'herbicide Release MSO n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser la bouillie dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive sur les plantes non visées, les espèces aquatiques ou les habitats sensibles, s'assurer que des zones tampons appropriées sont maintenues et se référer à la section «Contrôle de la dérive des bruines».

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible.

Ne pas utiliser ce produit en tant que bouillie foliaire généralisée dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme les sites où des personnes, incluant des enfants, peuvent être exposées pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent les endroits près des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des édifices publics ou toute autre zone où le grand public, y compris les enfants, peut être exposé.

Ne pas utiliser ce produit plus d'une fois par année.

#### **Contrôle de la dérive de pulvérisation**

Pour minimiser le risque de dérive de pulvérisation:

- utiliser un système de buse à grosses gouttelettes pour pulvériser le produit grossièrement
- employer un système de buse antidérive RADIARC® ou un additif antidérive NALCO-TROL® ou un équivalent
- placer la rampe de pulvérisation le plus bas possible
- ne pas dépasser la pression requise afin d'obtenir le bon calibre de pulvérisation pour les plantes visées
- pour l'application par voie terrestre, ne pas appliquer l'herbicide Release MSO lorsque la vitesse et la direction du vent présentent un risque de dérive. Pulvériser la bouillie lorsque la vitesse du vent est faible. Pour l'application par voie aérienne, se référer aux «Précautions d'emploi» à la section «Usage restreint» pour des renseignements sur les zones tampons.

Si on utilise un agent épaississant, suivre les instructions et précautions d'emploi sur l'étiquette du produit. Lorsqu'on utilise un pulvérisateur hydraulique à pistolet, ne pas diriger le jet au-dessus du niveau des plantes

#### **APPLICATIONS FOLIAIRES GÉNÉRALISÉES**

##### **Renseignements généraux et directives de mélange**

Mélanger l'herbicide Release MSO à de l'eau de façon à appliquer au moins 100 L de volume total de bouillie par hectare. Dans tous les cas, se servir d'un équipement permettant de traiter uniformément le

feuillage des plantes à supprimer. Un système d'application ou un adjuvant antidérive devrait être utilisé afin d'empêcher la dérive de fines gouttelettes de bouillie hors de la zone à pulvériser. Les buses ou les agents antidérive qui permettent une pulvérisation à grosses gouttelettes peuvent impliquer l'emploi d'un volume total de bouillie par hectare plus important pour une application uniforme sur toute la végétation à pulvériser. (Voir précautions d'emploi, contrôle de la dérive de pulvérisation).

### **Préparation du terrain**

Pour supprimer le framboisier et les essences ligneuses, appliquer de 3 à 8 L à l'hectare de l'herbicide Release MSO mélangés à de l'eau de façon à obtenir au moins 100 L de volume total de bouillie. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets de l'écorce basale ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Appliquer l'herbicide après l'apparition complète du feuillage et avant la coloration automnale des feuilles. Après le traitement, on suggère de retarder la plantation des conifères d'une année.

### **Dégagement des plantations de conifères**

Pour supprimer les framboisiers et les essences ligneuses à feuilles caduques dans les plantations de conifères, y compris l'épinette blanche, l'épinette noire et le pin gris, mélanger de 3 à 6 L par hectare de l'herbicide Release MSO dans de l'eau de façon à obtenir au moins 100 L de volume total de bouillie. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Appliquer à la fin de l'été, à l'aoûtement des conifères (quand les écailles du bourgeon terminal sont fermes et piquent au toucher) et après l'apparition complète du feuillage des essences à feuilles caduques, mais avant la coloration de l'automne. L'endommagement des aiguilles du pin gris à des taux supérieurs à 4 litres par hectare peut être inacceptable. Pour minimiser les lésions au pin gris, ne pas traiter au cours de la deuxième phase de croissance ou de la pousse d'été. Les lésions sont plus probables lorsque la pulvérisation est effectuée la même année que la plantation.

### **Suppression du salal**

Pour supprimer le salal, appliquer 8 litres par hectare de l'herbicide Release MSO mélangé à de l'huile (diesel, kérosène ou huile minérale) de façon à obtenir un volume total de bouillie de 100 litres au moins. Appliquer en évitant de pulvériser les conifères désirables.

## **TRAITEMENT FOLIAIRE À FAIBLE VOLUME**

### **Renseignements généraux et directives de mélange**

Pour le dégagement des conifères et la préparation du terrain, utiliser un pulvérisateur à dos doté de buses à jet balai et à jet conique plein. Pour la préparation de la plantation, on peut utiliser un pulvérisateur électrique ou à pistolet. Ne pas pulvériser la bouillie avec un nébulisateur.

### **Préparation du terrain**

Mélanger de 1 à 5 L de l'herbicide Release MSO à de l'eau de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets de l'écorce basale, les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Mouiller à fond le feuillage des plantes cibles mais pas jusqu'au point de ruissellement. Pulvériser après l'apparition complète du feuillage, mais avant la coloration de l'automne. Attendre l'année suivante avant de planter les conifères.

### **Dégagement des plantations de conifères**

Mélanger de 1 à 5 L de l'herbicide Release MSO à de l'eau de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets de l'écorce basale, les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Mouiller à fond le feuillage des plantes cibles mais pas jusqu'au point de ruissellement. Appliquer après l'apparition complète du feuillage, mais avant la coloration de l'automne. Éviter de pulvériser sur les conifères, surtout si l'application a lieu avant l'aoûtement (quand les écailles du bourgeon terminal sont fermes et piquent au toucher) ou au cours de la seconde phase de croissance (pin gris).

## **TRAITEMENT DE L'ÉCORCE BASALE**

### **Renseignements généraux et directives de mélange**

Pour la préparation du terrain, le dégagement de régénérations ou les éclaircies, mélanger l'herbicide Release MSO à de l'huile tel que décrit ci-dessous. Employer un diluant comme de l'huile minérale ou de l'huile végétale. Ajouter l'herbicide Release MSO à la quantité requise d'huile dans le réservoir et bien mélanger. Lorsqu'on effectue un mélange avec des huiles de formulation commerciale pour un traitement de l'écorce basale, lire et suivre les directives et précautions d'emploi indiquées sur l'étiquette préparée par le fabricant de l'huile.

Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Release MSO pour pulvériser les essences à rejets de l'écorce basale et les essences à drageons ou en période de dormance. Régler la buse à basse pression pour que la solution n'éclabousse pas la végétation non visée.

### **Traitement à volume faible (sur un côté)**

Pour supprimer les plantes ligneuses dont le diamètre de la tige est inférieur à 15 cm, mélanger de 20 à 30 L de l'herbicide Release MSO dans assez d'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur knapsack équipé d'une buse à jet balai et à jet conique plein ou d'une mèche. Pulvériser à fond sur une hauteur de 30 cm au moins un côté de la partie basale de chaque tige de haut en bas, jusqu'au collet des racines. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige ou l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol.

### **Traitement sur une large bande**

Pour supprimer les plantes ligneuses, mélanger de 20 à 30 litres de l'herbicide Release MSO à de l'huile de façon à obtenir 100 litres de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur knapsack équipé d'une buse à jet balai et à jet conique plein ou d'une mèche. Pulvériser suffisamment d'herbicide sur un côté des tiges d'un diamètre basal inférieur à 8 cm pour former une bande de 5 cm de large. Lorsqu'une quantité optimum de bouillie a été pulvérisée, la zone traitée devrait s'élargir et encercler la tige au bout de 30 minutes environ. Traiter chaque côté des tiges dont le diamètre basal est de 8 à 12 cm. Pulvériser à une hauteur d'environ 30-50 cm du sol. On obtient les meilleurs résultats avec les jeunes tiges en pleine croissance qui ne présentent pas encore les caractéristiques des tiges à écorce plus épaisse dont la croissance est plus lente, comme les arbres des couches inférieures dans les peuplements plus anciens. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige ou l'eau empêchent de pulvériser à la hauteur visée au-dessus du sol.

### **Traitement des souches**

Pour supprimer les repousses au niveau des souches d'essences ligneuses coupées, mélanger de 20 à 30 L de l'herbicide Release MSO à de l'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur à dos ou un pulvérisateur knapsack équipé d'une buse à jet balai et à jet conique plein. Mouiller à fond, mais pas jusqu'au point de ruissellement, toutes les surfaces de coupe adjacentes au cambium que l'écorce jusqu'au collet des racines. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol. Dans le cas de cépées, s'assurer que toutes les tiges coupées sont bien traitées.

### **USAGE RESTREINT**

**TRAITEMENT PAR VOIE AÉRIENNE DES FORÊTS (PLUS DE 500 HECTARES) ET DES TERRAINS BOISÉS (500 HECTARES OU MOINS):** Comprend la préparation du terrain avant la plantation des jeunes plants et le dégagement du terrain après la plantation des plants ou le dégagement des sites de régénération naturelle.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION:** Ce produit doit être utilisé uniquement d'une manière autorisée. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

## **MODE D'EMPLOI**

### **Application aérienne**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

**Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit être conforme aux mesures de précautions et aux doses recommandées indiquées ci-dessous.

### RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p.ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

La pulvérisation par voie aérienne est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'emploi provincial. Des zones tampons doivent être spécifiées pour protéger les points sensibles cités dans la section portant sur les risques pour l'environnement de cette étiquette.

Les essences ligneuses supprimées sont entre autres:

aulne de l'Orégon  
aulne rugueux  
frêne d'Amérique  
peuplier faux-tremble  
bouleau blanc\*

cerisier de Pennsylvanie  
érable à grandifolié<sup>†</sup>  
érable rouge  
érable à sucre<sup>†</sup>

chêne rouge  
peuplier baumier  
framboisier  
saule

\*Les méthodes d'application foliaire sont plus efficaces contre le bouleau blanc.

<sup>†</sup>L'érable à sucre et l'érable grandifolié sont mieux supprimés par les divers traitements de l'écorce basale.

### MODE D'EMPLOI : PULVÉRISATION AÉRIENNE

L'herbicide Release MSO peut être appliqué par avion ou par hélicoptère. Pour l'application aérienne de l'herbicide Release MSO, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques ou à pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de rampes Microfoil<sup>®</sup> ou Thru-Valve<sup>®</sup>. S'assurer que la couverture est uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque la végétation est dense ou en présence de sécheresse.

### Dégagement des plantations ou des peuplements naturels

Pour supprimer les framboisier et les essences à feuilles caduques dans les plantations de conifères, y compris l'épinette noire ou l'épinette blanche, appliquer de 3 à 6 L de l'herbicide Release MSO mélangé à de l'eau pour un mélange total de 30 L au moins de solution par hectare. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses.

Appliquer à la fin de l'été, à l'aoûtement des conifères (quand les écailles du bourgeon terminal sont fermes et piquent au toucher) et après l'apparition complète du feuillage des essences à feuilles caduques, mais avant la coloration de l'automne.

Pour le dégagement du pin gris, utiliser de 3 à 4 L à l'hectare de l'herbicide Release MSO. Le pin gris peut être lésé à des taux supérieurs à 4 L par hectare ou lorsque les semis ne sont pas complètement en période de dormance; ses aiguilles peuvent notamment être endommagées, il risque aussi d'être atrophié ou de mourir. Ne pas pulvériser de l'herbicide Release MSO sur ces peuplements à moins que de telles lésions soient tolérables. Pour minimiser les lésions au pin gris, ne pas traiter au cours de la deuxième phase de croissance ou de la pousse d'été. Des semis de pin gris en bonne santé et vigoureux laissés dans le sol pendant deux ans avant l'application sont moins susceptibles de manifester des symptômes de lésions.

### Préparation du terrain

Appliquer de 3 à 8 L à l'hectare de l'herbicide Release MSO mélangé à de l'eau de façon à obtenir une bouillie totale de 30 L au moins. Choisir l'un des taux d'application les plus élevés de la gamme proposée pour supprimer les essences formant des rejets de l'écorce basale ou les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Appliquer l'herbicide après l'apparition complète du feuillage et avant la coloration automnale des feuilles. Après le traitement, on suggère de retarder la plantation des conifères d'une année.

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

L'herbicide Release MSO n'est pas homologué pour l'utilisation sur les nappes d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser le produit dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive dans les zones identifiées dans la section traitant des risques pour l'environnement, s'assurer que des zones tampons sont maintenues tel que convenu dans la section ci-dessous.

Utiliser uniquement des systèmes de mélange/déchargement fermés pour l'application aérienne.

### ZONES TAMPONS POUR L'HERBICIDE RELEASE MSO

#### A. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS AQUATIQUES

Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Les zones tampons appropriées sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

#### APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

##### 1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	14	46	145	259
> 4 à 6 L/ha	27	79	248	406
> 6 à 8 L/ha	39	116	305	487

**2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	6	24	72	144
> 4 à 6 L/ha	12	37	107	214
> 6 à 8 L/ha	17	50	147	265

† La hauteur de la rampe est la distance entre la végétation visée (p. ex. couvert) et la rampe de l'avion. La zone tampon est la distance entre l'habitat sensible et la partie de la rampe en aval du vent. Voici un exemple pour démontrer comment interpréter ces tableaux: Pour un avion à voilure fixe, à un taux d'application de 6 L/ha, avec une rampe de 10 m de hauteur et de grosses gouttelettes (DV 351 µm), délimiter une zone tampon de 79 m entre les habitats aquatiques (terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques aux abords des masses d'eau) et la partie de la rampe en aval du vent.

**APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE****1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	7	15	77	175
> 4 à 6 L/ha	12	21	147	278
> 6 à 8 L/ha	18	27	190	368

**2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	4	10	44	101
> 4 à 6 L/ha	6	14	60	153
> 6 à 8 L/ha	8	16	81	193

**B. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS TERRESTRES**

Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans les habitats fauniques sensibles. Consulter les autorités provinciales en matière de pesticides pour des renseignements sur ces habitats. Les zones tampons sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

**APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE****1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	19	40	81	124
> 4 à 6 L/ha	29	53	107	174
> 6 à 8 L/ha	35	64	140	232

**2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	14	29	62	96
> 4 à 6 L/ha	19	38	77	124
> 6 à 8 L/ha	23	44	91	152

**APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE****1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DV 351 µm; marge de 163 à 595 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	15	23	60	100
> 4 à 6 L/ha	18	27	74	128
> 6 à 8 L/ha	21	30	90	176

**2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DV 461 µm; marge de 224 à 787 µm)**

Taux d'application (L de l'herbicide Release MSO/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)†			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	11	19	49	81
> 4 à 6 L/ha	14	22	58	100
> 6 à 8 L/ha	17	24	65	117

**Contrôle de la dérive des bruines**

Pulvérisation seulement si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de bouillie, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés.

1. Ne pas pulvériser l'herbicide Release MSO quand la vitesse et la direction du vent peuvent entraîner un risque de dérive.
2. Ne pas appliquer l'herbicide si la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Release MSO à plus de 30 m au-dessus de la végétation visée.
4. Effectuer les pulvérisations aériennes le plus près possible du sol tout en assurant une couverture adéquate.
5. Utiliser les pressions les plus faibles de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par hélicoptère. Utiliser les pressions les plus élevées de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par avion à voilure fixe.
6. Choisir une rampe mesurant moins de 75 % de l'envergure des ailes de l'avion ou des hélices de l'hélicoptère.
7. Les grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver; on recommande par conséquent d'éviter les systèmes de pulvérisation et les réglages qui assurent la pulvérisation d'un grand volume de fines gouttelettes. Pour la pulvérisation aérienne de l'herbicide Release MSO, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de buses à jets droits (D6 ou D8) ou de rampes Microfoil® ou Thru-Valve®. Les buses à jets coniques pleins ou à disques conventionnels devraient être dirigées directement vers l'arrière ou le bas, à un angle de moins de 30 degrés.
8. Ne pas procéder à une pulvérisation aérienne s'il y a inversion de la température de l'air. Cette condition est caractérisée par peu ou pas de vent et une température de l'air inférieure près du sol. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons, un avion par repérage ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à l'herbicide Release MSO, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Release MSO et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Release MSO ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à [www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Radiarc<sup>®</sup> and Thru-Valve<sup>®</sup> sont des marques de commerce de Waldrum Specialties Inc.  
Nalco-Trol<sup>®</sup> est une marque de commerce d'Alchem Inc.  
Microfoil<sup>®</sup> est une marque de commerce d'Union Carbide Corp.

010907

Code de l'étiquette: CN-28431-001-F